

Pays de la Loire:Assemblée Générale 2016

Convoqués

Pays-de-la-Loire

omarwallace (2), Zidjinn (2), Sigurdur (2), Cactuskipikk (2), takopix (2), ivanoff (2),
madjungleman (2)

14/26

Absents

Pays-de-la-Loire

nordine, DEROUET Kevin, Secher Martin, P-A, RÉMI, pbar

1/ Bilan moral et financier

=== Bilan moral et financier ===

==== Bureau de la section ====

Secrétaire de la section locale.

* Heimdall_Elendil (Kevin) du 11.05.2016 au 19.11.2016

Coordinateur de la section locale.

* Martin du 11.05.2016 au 26.10.2016

* Omarwallace (Nico) du 11.05.2016 au 19.11.2016

* Zidjinn (Félix) du 26.10.2016 au 19.11.2016

Trésorier de la section locale.

* Zidjinn (Félix) du 11.05.2016 au 26.10.2016.

Trésorier-démissionnaire de la section locale.

* Zidjinn (Félix) du 26.10.2016 au 19.11.2016

La tache de coordinateur auprès de la CN à été réalisé par Omarwallace. Martin qui était ok pour dédoubler le poste n'a pas pu se rendre disponible pour raison personnelle. Le poste de porte parolat national d'Omarwallace lui empechant d'être au BN et à la CN à imposé l'élection d'un 2nd coordinateur le 26 octobre.

En règle générale le mandat s'est bien déroulé, des nouveaux adhérents sont entrés. Une dynamique positive c'est créé depuis 6mois et incite à continuer.

==== Volet financier ====

<https://wiki.partipirate.org/Tresorerie:SL:PDL:details>

- * Report de l'année précédente au 01.01.2016 : +30,00€
 - * 11.05.2016 : +30,00€
 - * 18.04.2016 : Dépense de 30.00€ pour 2500 tracts (Crypto Soirée - Le Mans)
 - * 01.10.2016 : +68,00€ (Dons)
 - * 19.11.2016 (en date de l'AG 2016) : +68,00€
- * Budget (prévision des recettes et des dépenses)
pas de budget prévisionnel (au vu du peu de moyen dont dispose actuellement la section)

==== Actions locales ====

A venir :

- * 28.01.2017 AG nationale à Vertou-Nantes.

Passée :

- * 19.11.2016 Cryptoparty (à la Cantine) avec Fai maison - Nantes.
- * 16.11.2016 Cryptoparty - Le Mans.
- * 05.11.2016 Rencontre à Tremargat. (Democratie directe, etc..)
- * 28.10.2016 Soirée Islande - Le Mans.
- * 24.08.2016 Civitech2016 à l'écolocamp. (Democratie liquide).
- * 13.08.2016 Action Piratons les Plages. St Hilaire de Riez.
- * 09-10.07.2016 Festi-ZAD à Notre dame des Landes. (Stand, échanges.)
- * 25-26.06.2016 AG/Congrès de toulouse.
- * 08.06.2016 Débat sur les Lanceurs d'alertes - Le Mans.
- * 05-12.06.2016 Cantonale partielle Le Mans-7 (Liste Elen Debost et Gilles Leproust)
- * 11.05.2016 Reformation de la section locale en Pays de Loire.
- * 18.04.2016 Cryptoparty : Protéger ses communications pour protéger sa liberté - Le Mans.
- * 06-13.12.2015 Régionale Pays de la Loire (Liste Sophie Bringuy).

1- Décharge des administrateurs de la section locale Pays de la Loire.

Oui (12) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Non (0) :

NSPP (0) :

2- Ouverture d'une période de vacances, et lancement de la phase d'élection des nouveaux représentants de la section locale Pays de la Loire.

2- Ouverture d'une période de vacances, et lancement de la phase d'élection des nouveaux représentants de la section locale Pays de la Loire. (Lien

[https://personae.partipirate.org/group.php?id=9_personae]). La procédure est détaillé dans le RI (point 5a à 5g).

Oui (12) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Non (0) :

NSPP (0) :

2/ Modification du RI

Proposition de modification du RI de la section locale :

https://wiki.partipirate.org/Utilisateur:Zidjinn/R%C3%A8glement_Int%C3%A9rieur_de_la_section_locale_Pays_de_la_Loire

Il y a 12 motions (propositions de modification à ce projet qui sont soumises au vote en fin de page).

Le vote sera clos le 26.11.2016 à 23h00

La motion relative au point 4a a un texte tronqué pour les propositions 1 et 3. La phrase tronquée est à chaque fois la même; c'est la suivante : « Les membres du bureau restant se répartissent la supervision des projets en cours et la communication de la section locale. »

Règlement Intérieur de la section locale Pays de la Loire

Version 2 - 19/11/2016

► Préambule

0a : La section locale Pays de la Loire regroupe les membres du Parti Pirate à jour de cotisation souhaitant s'affilier à la section locale Pays de la Loire. Il n'est pas nécessaire de résider dans la région administrative Pays de la Loire pour avoir la qualité d'adhérent de la section.

0b : Il est possible de contacter la section locale par mail à paysdeloire@partipirate.org ou par l'intermédiaire de son bureau.

0c : La section locale est affiliée au Parti Pirate. Elle en respecte les [Statuts](#) et [Règlement intérieur](#).

0d : Le présent règlement s'applique aux membres de cette section.

► Titre I - Admission et retrait de la section locale Pays de la Loire

Admission (Article 2)

1a : Un adhérent du Parti Pirate peut demander à être membre de la section locale Pays de la Loire, soit par le [bulletin d'adhésion](#) au Parti Pirate, soit en contactant le bureau de la section et en précisant ses motivations. *L'adresse de contact des membres du bureau est disponible sur la page [Nous contacter](#) du wiki du Parti Pirate.*

1b : Il n'est pas nécessaire de résider dans la région administrative Pays de la Loire pour avoir la qualité d'adhérent de la section.

1c : Un adhérent ne peut voter dans plus d'une section locale à la fois.

1d : L'inscription, la démission et le changement de section locale peuvent se faire par mail

envoyé au Secrétaire National. *L'adresse de contact du Secrétaire National est disponible sur la page [Nous contacter](#) du wiki du Parti Pirate. (Tout changement de section locale entraîne une période de sept jours durant laquelle l'adhérent ne peut voter dans aucune section locale).*

Perte de la qualité d'adhérent de la section (Article 10)

2a : La qualité de membre de la section se perd :

- Par perte de la qualité d'adhérent du Parti Pirate;
- Par démission adressée par courriel au bureau; cf page [Nous contacter](#) du wiki du Parti Pirate.
- Par exclusion ou suspension prononcée par le bureau à l'unanimité des votants;
- Pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à la section;
- Pour inactivité manifeste : 1 année sans participer à une réunion de section.

2b : Le cas échéant, le bureau doit signifier à l'adhérent les motifs de sa radiation, l'intéressé est alors appelé à fournir des explications écrites, et dispose d'un délai de 15 jours pour les fournir. Le membre exclu ou radié peut effectuer un recours devant la Commission de Contrôle (CODEC) du Parti Pirate. *L'adresse de contact de la CODEC étant : codec@partipirate.org*

Invités (Article 8)

3a : Les invités sont les bienvenus aux sessions ouvertes au public sans formalité. Ils peuvent participer aux discussions et à la vie de la section locale Pays de la Loire, mais ne disposent pas d'un droit de vote lors de la prise de décisions.

3b : Lors d'un événement ou d'une réunion non ouvert/e au public, un adhérent peut demander au bureau à ce que des invités puissent participer aux activités politiques de la Section Locale lors de la dite session. Auquel cas, les invités s'engagent à respecter le présent règlement durant la durée de la session.

3c : Les invités mineurs devront fournir une attestation d'autorisation parentale. *Une autorisation parentale à portée générale est suffisante pour que le mineur assiste à plusieurs réunions.*

► Titre II - Coordination de la section

Composition et Fonctionnement du Bureau

4a : Le bureau est composé de trois à cinq membres qui nomment au moins une coordinatrice ou un coordinateur en charge de la communication avec les instances (*Participation à la coordination nationale et dialogue avec le bureau national*), un Trésorier, et un Responsable des membres. Les membres du bureau restant se répartissent la supervision des projets en cours et la communication de la section locale.

4b : La section est dirigée par son bureau. Ce dernier a pour mission de :

- Tenir à jour une liste de ses membres (*adhérents, membres actifs*).
- Tenir à jour une liste des invités de la section locale (*qui ne sont pas adhérents et n'ont pas de droit de vote, mais peuvent prendre part aux activités de la section*).
- Accéder aux informations personnelles présentes sur la liste des adhérents du Parti Pirate (*Nom/Pseudo, Courriel/Email, GSM/Téléphone*).
- Communiquer ces informations selon le principe de fonctionnement de la section et de respect de la vie privée.

- Assurer un rôle de conseil auprès des adhérents.
- Réceptionner et analyser les propositions et les besoins de communication des adhérents et les faire remonter à la Coordination Nationale.
- Gérer la communication de la section locale Pays de la Loire.
- Communiquer avec les instances du Parti Pirate (*Coordination Nationale et Bureau National notamment*).
- Participer à la Coordination Nationale (*Chaque section locale dispose d'une voix*).
- Faire le lien avec les autres sections locales.
- Tenir à jour la rédaction des procès verbaux des réunions de la section locale Pays de la Loire.
- Tenir une comptabilité au jour le jour, de toutes les opérations, tant en recettes qu'en dépenses et en rendre compte lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statue sur la gestion.
- Publier les comptes de la section locale une fois par trimestre.
- Respecter toutes les réglementations applicables en la matière, notamment celles relatives à la transparence du financement des partis politiques. (*Voir l'[article 14.2](#) pour les règles d'engagement budgétaire*).
- Superviser les projets en cours.

Procédures de votes (Article 3, 3B)

5a : Le bureau de la section est chargé de la gestion courante et administrative. *Il est important que les personnes à la tête de cette section s'engagent dans la durée (mandat d'une année)*. Il est élu pour 1 an par les membres de la section locale.

5c : Les candidats sont élus via un outil de démocratie liquide (*Actuellement [personae](#)*). Ils doivent être membres de la section locale Pays de la Loire et doivent inscrire leurs candidatures sur la plateforme au moins une semaine avant la période de vote.

5d : Les modalités du vote sont transmises aux membres qui doivent présenter leur candidature maximum 2 semaines avant la période des votes.

5e : La période de vote est ouverte pendant au moins une semaine (7 j).

5f : Le quorum minimum est de 5 membres. Les procurations sont autorisées (*pas de limite de procuration*). Le mandant annonce publiquement qui est son mandaté.

5g : Le vote par correspondance est autorisé, mais pas à bulletin secret. Le votant doit annoncer son vote publiquement et il sera pris en compte au moment du vote.

5h : Le vote par courriel est accepté s'il se conforme explicitement à la procédure mise en place aux [points 11.5](#) du Règlement Intérieur du Parti Pirate.

Règles de révocation

6a : Les membres du bureau peuvent être révoqués sur décision motivée et à l'unanimité du bureau moins un. Les membres du bureau peuvent aussi être révoqués par la Coordination Nationale sur décision motivée et à la majorité des votants.

6b : Si le bureau se retrouve avec moins de trois membres, le bureau est considéré comme démissionnaire et une nouvelle élection du bureau est engagée dans un délai de six semaines.

► **Titre III - Code de conduite** (Article 9)

7a : Les membres de la section locale Pays de la Loire sont tenus de respecter le [Règlement intérieur](#) du Parti Pirate, notamment l'[article 8](#).

7b : Ces règles s'appliquent autant lors des sessions organisées par la section locale Pays de la Loire, que lors des échanges sur les mailing-lists, sur les serveurs vocaux et tout autre moyen de communication, que ce soit avec des membres du Parti Pirate ou non.

7c : Les membres et invités s'engagent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

7d : Nul n'a le droit de parler, écrire ou agir au nom de la section locale Pays de la Loire sans mandat précis.

7e : En cas de non respect des règles élémentaires de civisme, le bureau de la section locale Pays de la Loire se réserve le droit d'interdire au membre ou à l'invité la participation à l'activité politique de la Section Locale en cours.

--

Les présents statuts ont été

- Approuvés (v1) par l'Assemblée Générale Constituante du 27 janvier 2013 à Nantes,
- Révisés (v2) par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2016 à Nantes.

Document publié sous licence CC-BY Parti Pirate

Conserver les 0a§2 et 1b

Conserver les 0a§2 et 1b: « Il n'est pas nécessaire de résider dans la région administrative Pays de la Loire pour avoir la qualité d'adhérent de la section. »

Oui (14) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), madjungleman (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Non (0) :

NSPP (0) :

Conserver la seconde partie de la proposition 1a

Conserver la seconde partie de la proposition 1a: « et en précisant ses motivations. »

Oui (0) :

Non (14) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), madjungleman (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

NSPP (0) :

Conserver le point 2a §5: « Pour inactivité manifeste : 1 année sans participer à une réunion de section. »

Oui (2) : Cactuskipikk (2)

Non (12) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), madjungleman (2), takopix (2)

NSPP (0) :

Modification du point 4a (relatif à la « Composition du Bureau »

Propositions de fonctionnement pour le point 4a (relatif à la « Composition du Bureau » 3

Propositions :

Le bureau est composé de trois à cinq membres qui nomment au moins une coordinatrice ou un

coordinateur en charge de la communication avec les instances, un Trésorier, et un Responsable des membres. Les membres du bureau restant se répartissent la sup (0) :

Le bureau est composé de trois à cinq membres qui fonctionnent de manière collégiale. Ils nomment au moins une coordinatrice ou un coordinateur en charge de la communication avec les instances. (4) : ivanoff (2), takopix (1), Cactuskipikk (1)

Le bureau est composé de trois à cinq membres qui nomment au moins une coordinatrice ou un coordinateur en charge de la communication avec les instances. Les membres du bureau restant se répartissent la supervision des projets en cours et la communication (1) : takopix (1)
NSPP (0) : Zidjinn (2), omarwallace (2)

Supprimer une partie de la proposition 4b §6

Supprimer la partie de la proposition 4b §6: « et les besoins de communication » (2 propositions) :

Réceptionner et analyser les propositions et les besoins de communication des adhérents et les faire remonter à la Coordination Nationale. (0) :

Réceptionner et analyser les propositions des adhérents et les faire remonter à la Coordination Nationale. (10) : Zidjinn (2), Sigurdur (2), ivanoff (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

NSPP (0) : omarwallace (2)

Ajouter un supplément CNIL à la propositions 4b §4

Ajouter un supplément CNIL à la propositions 4b §4: « Communiquer ces informations selon le principe de fonctionnement de la section et de respect de la vie privée (en respectant notamment la [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?id=CNILTEXT000025364626> Délibération n°2012-020 du 26 janvier 2012] de la [<https://www.cnil.fr> CNIL] Commission nationale de l'informatique et des libertés). »

Oui (12) : Zidjinn (2), ivanoff (2), Sigurdur (2), omarwallace (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Non (0) :

NSPP (0) :

Ajouter un supplément "transparence" à la propositions 4b §14

Ajouter un supplément "transparence" à la propositions 4b §14: « Respecter toutes les réglementations applicables en la matière, notamment celles relatives à la transparence du financement des partis politiques.

([<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028056315> LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique]). »

Oui (12) : Zidjinn (2), ivanoff (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Non (0) :

NSPP (0) :

Réécrire les propositions 5c, 5d et 5e

Réécrire les propositions 5c, 5d et 5e: « 5c : Les candidats sont élus via un outil de démocratie liquide (Actuellement personae). Ils doivent être membres de la section locale Pays de la Loire. 5d : Les modalités du vote sont transmises aux membres au minimum J-15 avant la cloture des votes (J-0). Les candidatures sont déposés entre J-15 et J-7 via l'outil de démocratie liquide (Actuellement personae). 5e : La période de vote est ouverte pendant au moins une semaine (entre J-7 et J-0). »

Oui (0) :

Non (4) : Zidjinn (2), omarwallace (2)

NSPP (0) : ivanoff (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Modifier la proposition 5f §2

Description de la motion

Les procurations sont autorisées (pas de limite de procuration). (0) :

Les procurations sont autorisées (dans une limite maximale correspondant à 5% des adhérents sur une seule personne). (6) : omarwallace (2), Sigurdur (2), ivanoff (2)

Les procurations sont autorisées (dans une limite maximale correspondant à 10% des adhérents sur une seule personne). (6) : Zidjinn (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

NSPP (0) :

Modifier la proposition 5g

Modifier la proposition 5g: « Le vote par correspondance est autorisé, mais pas à bulletin secret. Le votant doit annoncer son vote publiquement et il sera pris en compte au moment du vote. »

Le vote par correspondance est autorisé, mais sans garantie de l'anonymat du bulletin. Le votant doit annoncer son vote publiquement et il sera pris en compte au moment du vote. (8) : Zidjinn (2), ivanoff (2), Sigurdur (2), Cactuskipikk (2)

Le vote par correspondance est autorisé, et son caractère secret est assuré. Le vote est ajouté manuellement à la cloture des vote sur l'outil de démocratie liquide (Actuellement personae). (0) :

NSPP (0) : omarwallace (2), takopix (2)

Proposition de suppression du point 5h

Proposition de suppression du point 5h: « 5h : Le vote par courriel est accepté s'il se conforme explicitement à la procédure mise en place aux points 11.5 du Règlement Intérieur du Parti Pirate. »

Oui (0) :

Non (6) : Zidjinn (2), ivanoff (2), Sigurdur (2)

NSPP (0) : omarwallace (2), takopix (2), Cactuskipikk (2)

Proposition de suppression du point 7d

Proposition de suppression du point 7d: « 7d : Nul n'a le droit de parler, écrire ou agir au nom de la section locale Pays de la Loire sans mandat précis. »

Oui (1) : Cactuskipikk (1)

Non (11) : Zidjinn (2), omarwallace (2), Sigurdur (2), ivanoff (2), takopix (2), Cactuskipikk (1)

NSPP (0) :

3/ AG Nationale 2017 (Vertou)

Il a été discuté lors de cette AG locale, la volonté d'organiser l'AG nationale sur Nantes (Vertou).

Une page wiki recense toutes les informations de l'AG. C'est la suivante :

https://wiki.partipirate.org/Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale:Janvier_2017

Il y a 4 listings de prévu :

1/ La liste de présence prévisionnelle.

https://wiki.partipirate.org/Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale:Janvier_2017/feuille_de_pr%C3%A9sence

2/ La liste de présence pour les repas.

https://wiki.partipirate.org/Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale:Janvier_2017/feuille_de_pr%C3%A9sence/repas

3/ La liste de présence pour l'activité du Samedi soir (soirée =Hors AG).

https://wiki.partipirate.org/Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale:Janvier_2017/feuille_de_pr%C3%A9sence/soir%C3%A9e

et enfin 4/ La liste relative aux offres et demande d'hébergement.

https://wiki.partipirate.org/Assembl%C3%A9e_g%C3%A9n%C3%A9rale:Janvier_2017/h%C3%A9bergement

C'est le Bureau du Parti pirate qui s'occupe de la communication envers les adhérents.

- - -

Sur la partie logistique/orga, deux thème sont à avancer :

1/ Un point finance (Resp : OmarWallace)

a) étudier le projet de crowdfunder les services pour l'AG (nourriture) ou (nourriture+logement+transports).

Le CF permettant de prévoir les repas et réservations, de diminuer les coûts pour les adhérents, et ainsi permettre à plus de membres d'être présents.

b) On se restreindrait à la limite de budget dépensé pour l'AG de juin à Toulouse, soit xx €. (La location de la salle sur Vertou ayant coûté 200€).

2/ Un point alimentation.

a) Réfléchir à l'utilisation des Gaspillages/invendus freegan etc)..

b) en lien avec le point 1 finance : Idée de fournir les repas aux membres lors de l'AG.

3/ Point relatif à la Soirée du Samedi soir

C'est hors AG officielle. L'idée est de réserver un certain nombre de place dans un bar à jeu dans le centre de Nantes.

4/Deadline pour les propositions de motions programme et déclaration de principe : 31.12.2016 !

- - -

Il n'y a pas de point soumis au vote sur ce sujet.

4/ Législatives 2017 (Pays de la Loire)

Un objectif de 5 circo pirates a été définie. 3 Sur Nantes-centre et 2 Sur Le Mans et sa région.

Cette objectif de 5 circonscription s'intègre dans une volonté nationale d'obtenir 50 candidats qui franchissent le seuil des 1%. Considérant qu'il y a une dizaine de région active, on se donne le chiffre de 5 pour objectif, ce qui à l'heure actuelle semble réalisable.

On rappelle qu'il faudra 3 personnes par circo, soit une 10-15aine de personnes au total.

- - -

Il n'y a pas de point soumis au vote sur ce sujet.

5/ Fin de l'AG (23h30)

Fin de l'AG à 23h30 puis discussion libre.

Tous les points soumis au vote lors de l'AG le seront jusqu'au 26.11.2016 à 23h00 sur l'outil congressus : <https://congressus.partipirate.org/meeting.php?id=76>

Merci.